

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 18 SEPTEMBRE 2025
Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 38

Pouvoirs : 13

Votants :42

Date de convocation et d'affichage :

12 septembre 2025

Numéro :

D20250918_173

Objet :

Création d'un poste permanent-gestionnaire administratif et financier du projet LIFE Dombes

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre, à 19 heures 30 minute, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de La Chapelle du Chatelard, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	
	Chantal	BROUILLET		x	E. BERNARD
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	JP. COURRIER
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		JF. JANNET
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	CHALAYER	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER		x	I.DUBOIS
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Philippe	GOURDIN	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	E. FLEURY
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	L. LOERAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	JP. HUMBERT
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu l'article L332-8 du code général de la fonction publique qui stipule que par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code,

Vu l'article L332-14 du code général de la fonction publique qui prévoit que par dérogation à la règle énoncée à l'article L. 311-1, pour des besoins de continuité du service, des agents contractuels territoriaux peuvent être recrutés pour occuper des emplois permanents des collectivités et établissements afin de faire face à une

vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-4,

Vu les crédits disponibles au budget, chapitre 012,

Considérant que l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel territorial, si aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté, pour des besoins de continuité du service.

La Communauté de Communes rassemble 36 communes pour plus de 40 000 habitants.

Les étangs de la Dombes constituent un écosystème complexe où interagissent, entre autres, la pisciculture, la gestion cynégétique et l'agriculture (site Natura 2000 de la Dombes : 47 650 ha, plus de 1400 étangs). La CC Dombes couvre environ 70 % de ce territoire naturel.

La Communauté de Communes de la Dombes, structure animatrice du site Natura 2000 de la Dombes, coordonne un projet LIFE, outil de financement européen pour la nature.

6 autres bénéficiaires sont impliqués : Syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône, Syndicat Mixte Veyle Vivante, ISARA, APPED, CEN et LPO.

Le projet vise la préservation et la restauration d'espèces et d'habitats inféodés aux étangs de la Dombes. Les principales espèces et habitats visés sont : le Fuligule milouin*, le Héron pourpré, le Blongios nain, la Guifette moustac, la Leucorhine à gros thorax, les vasières exondées et les végétations aquatiques.

Les opérations financées sont essentiellement du temps de diagnostic, du montage d'opérations, des travaux de restauration de la biodiversité (étangs, zones humides, mares, haies...), des outils pédagogiques et des suivis écologiques.

Le budget total est de plusieurs millions d'euros sur 7 ans.

Ce type de projet européen demande une organisation administrative et financière rigoureuse avec un échéancier précis de comptes à rendre aux financeurs et partenaires. Les échanges se déroulent essentiellement en anglais avec l'administration européenne et ses sous-traitants.

Dans ce cadre, il est proposé la création d'un emploi permanent de gestionnaire administratif et financier du projet LIFE Dombes à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant aux cadres d'emplois des attachés, rédacteurs, ingénieurs ou techniciens relevant de la catégorie hiérarchique A ou B.

Le (la) gestionnaire administratif et financier exercera ses fonctions sous la responsabilité du responsable du pôle développement durable, coordinateur technique du projet LIFE.

Le pôle développement durable est composé de 8 agents (Natura 2000, PAEC, PSE, Assainissement, PTGE, PAT...).

Il ou elle sera en lien direct avec le pôle ressources et particulièrement la comptabilité et en étroite relation avec ses homologues au sein des structures partenaires associées du programme LIFE.

Les missions sont :

- Référent administratif et financier auprès de l'UE, dialogue direct via les outils web de l'UE,
- Gestion administrative et financière du projet : rédaction des dossiers de demande de financement auprès des financeurs français, suivi des conventions de subventions, suivis et inscriptions des dépenses avec contrôle des obligations contractuelles (éligibilité des dépenses notamment). Production des justificatifs d'acomptes et de soldes,

- Suivi du plan de financement du programme et des actions prévues,
- Montage et gestion du budget annexe LIFE au sein de la Communauté de Communes de la Dombes,
- Suivi budgétaire et comptable des actions LIFE (engagements, réalisations et recouvrements des dépenses et des recettes),
- Suivi des temps des personnels dédiés au programme LIFE,
- Classement et archivage des documents liés à la gestion administrative et financière,
- Encadrement des démarches administratives diverses liées à la gestion d'un programme européen complexe (notamment mise en concurrence, marchés publics et conventionnements, bilans, etc.),
- Suivi et évaluation fine des besoins de transfert de subvention vers les différents bénéficiaires associés,
- Appui pour l'organisation partenariale du projet dans ses aspects financiers : organisation des réunions et échanges, liens avec les partenaires,
- Rédaction des rapports (partie administrative et financière), intermédiaires et finaux,
- Veille sur les critères administratifs et financiers d'éligibilité et de réalisation des actions du programme,
- Articulation avec les procédures du budget du pôle développement durable et du budget général CCD.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De créer un poste permanent de gestionnaire administratif et financier du projet LIFE Dombes appartenant aux cadres d'emplois des attachés, rédacteurs, ingénieurs ou techniciens,
- De préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00,
- De modifier le tableau des emplois permanents (à temps complet et non-complet) intégrant un poste de gestionnaire administratif et financier du projet LIFE Dombes de la Communauté de Communes de la Dombes,
- D'habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi, au motif de l'article L332-8 ou L332-14 du code général de la fonction publique, pour un niveau de recrutement équivalent à catégorie B et de rattacher la rémunération aux grades appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, en fonction de la qualification et de l'expérience du candidat,
- D'autoriser Madame la Présidente à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Conseil communautaire

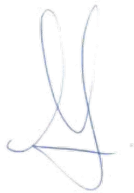
après en avoir délibéré, décide par 41 voix pour, 1 contre et 9 abstentions :

- **De créer** un poste permanent de gestionnaire administratif et financier du projet LIFE Dombes appartenant aux cadres d'emplois des attachés, rédacteurs, ingénieurs ou techniciens,
- **De préciser** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00,
- **De modifier** le tableau des emplois permanents (à temps complet et non-complet) intégrant un poste de gestionnaire administratif et financier du projet LIFE Dombes de la Communauté de Communes de la Dombes,

- **D'habiliter** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi, au motif de l'article L332-8 ou L332-14 du code général de la fonction publique, pour un niveau de recrutement équivalent à catégorie B et de rattacher la rémunération aux grades appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, en fonction de la qualification et de l'expérience du candidat,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 18 septembre 2025.

Le secrétaire de séance,
Laurent COMTET



La Présidente,
Isabelle DUBOIS

